

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 juin à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVENEGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, sous la présidence Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 11 juin 2021

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Catherine MOUNIER, Isabelle HELOU, Jérôme LE DOUAIRON, Cédric CAUDEN, Loïc POULHALEC, , Sabrina CROISSANT, Claude POTIER

Absents excusés : Didier ESVAN, Stéphanie KERMARREC, Elodie HILPERT

Secrétaire : Sabrina CROISSANT

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant les critères ci-dessous présentés

- 50 € / manifestation ouverte au public
- 150 € pour les associations s'occupant de l'entretien du patrimoine et d'espaces communaux
- Montant modulé selon le nombre de membres et de lanvénégenois, sauf pour associations sportives avec licences,

<i>Nombre de membres</i>	<i>0 à 19</i>	<i>20 à 39</i>	<i>40 à 59</i>	<i>60 à 79</i>	<i>+ de 80</i>
Montant à proratiser	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
<i>% de lanvénégenois</i>	<i>0 à 19</i>	<i>20 à 39</i>	<i>40 à 59</i>	<i>60 à 79</i>	<i>+ de 80</i>
0-25 %	60 €	90 €	120 €	150 €	180 €
25-50 %	80 €	120 €	160 €	200 €	240 €
50-75 %	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
75-100 %	120 €	180 €	240 €	300 €	360 €

- Pour les associations sportives avec licences : montant par licencié :
 - < 18 ans de Lanvénégen = 12 € ; hors Lanvénégen = 8 €
 - > 18 ans de Lanvénégen = 9 € ; hors Lanvénégen = 5 €

Considérant la période exceptionnelle, plusieurs associations ont fait le choix de ne pas solliciter de subvention pour cette année,

Christophe Combeau, adjoint à la vie associative, présente les propositions de subventions et adhésions suivantes :

Associations communales	
Amicale Laïque	300 €
La boule lanvénégeoise	330 €
Jeunes d'Autrefois	540 €
Union Sportive Lanvénégen	1530 €
Autres associations	

Association proposant des activités non proposées par des associations à Lanvénegen	10 € / adhérent de – de 18 ans domicilié à Lanvénegen
Rés'Agri Pays du Roi Morvan	100 €
Ty Ar Milad	100 €
Ty An Dud	100 €
La croix rouge du Roi Morvan	100 €
Association sportive lycée de KERNEUZEC Quimperlé	50 €
Union départementale des Sapeurs-pompiers du Morbihan	50 €
Voyages scolaires jusqu'en terminale	
1 ou 2 jours	10 € / élève
3 jours et plus	20 € / élève

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions ci-dessous et charge le Maire de procéder à leur versement.

2) ADHESIONS AUX ORGANISMES

Madame Marie-José CARLAC propose au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes suivants :

Adhésions	
Association des Maires et Présidents du Morbihan	0,296 € / habitant
BRUDED (Bretagne RURale et Rurbaine pour un DEveloppement Durable)	0,30 € / habitant
CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan)	380,81 €
EM2S (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire)	0,15 € / habitant
Association des Maires Ruraux de France	100 €
ALECOB (Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne)	1,20 € / habitant

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion aux organismes ci-dessus et charge le Maire de réaliser les démarches nécessaires à cette adhésion.

3) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Mme Le Maire Marie-José CARLAC au regard du nouveau dispositif Parcours Emploi Compétences et des textes suivants :

VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

VU le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

VU la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2014 fixant le montant des aides de l'état pour le CUI-CAE en Région Bretagne ;

CONSIDERANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Madame le Maire propose de créer 2 CAE au sein de la collectivité et précise que des formations à destination des 2 agents qui seront recrutés devront être réalisées tout au long du contrat.

L'Etat prendra en charge 70 % au minimum et 90 % au maximum de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide la création de 2 postes en CUI-CAE :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Agent de maintenance des bâtiments et des locaux	35 heures	SMIC
Agent spécialisé des écoles primaires	20 heures	SMIC

- Autorise par conséquent, Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en CUI-CAE.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

4) TRAVAUX ESPACE LE MESTRE - AVENANTS

Vu l'acte d'engagement en date du 15/02/2020 du lot 9 de l'entreprise Jean-Yves FALHER, portant un montant de marché initial de 27 461,82 € HT,

Vu l'avenant 1 du lot 9 d'un montant de 622,50 € HT,

Vu l'augmentation du marché de 34,49 %,

Considérant la nécessité de réaliser des doublages dans la grande salle sur les bardages métalliques,

Vu la décision du Maire du 12/11/2019 attribuant le lot 7 Menuiseries Extérieures du marché de réhabilitation et aménagement de l'Espace Le Mestre à Les Menuisiers Bretons,

Vu la décision du Maire du 14/01/2021 portant avenant au marché pour un montant de 1747,24€,

Considérant le souhait de la Maîtrise d'ouvrage de modifier de la porte sectionnelle prévue en marché de base,

Madame le Maire propose la passation d'un avenant de 8 848,26 € HT avec l'entreprise Jean-Yves FALHER pour le lot 9 cloisons sèches de la réhabilitation de l'Espace Le Mestre et de 1873,27 € HT avec l'entreprise Les Menuisiers Bretons pour le lot 7 menuiseries extérieures de la réhabilitation de l'Espace Le Mestre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les avenants ci-dessus et tout document entraînant sa bonne exécution.

5) TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation réalisée par la Maitrise d'œuvre Le Bihan et Associés pour les travaux de voirie prévisionnels de 2021 :

- Du carrefour de Kergaouidal à Petit Kériel
- Du carrefour de Miné Riou au carrefour de Guern Vihan
- La Chapelle
- Keroual d'En Bas
- Keroué d'en Bas
- Cleustrou
- Chemin des Asphodèles (derrière médiathèque)

Au vu du montant prévu au budget et du coût total prévisionnel de 190 610,00 € HT, il est proposé de lancer une consultation et de mettre en tranches conditionnelles une partie des éléments. Madame le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour les travaux de voirie 2021 et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

6) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire propose la création d'une commission en vue de l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde. Cette commission sera ouverte aux personnes extérieures au conseil municipal.

Christophe COMBEAU, Alain PERRON et Claude POTIER se portent volontaires pour faire partis de la commission. Jérôme LE DOUAIROU est également membre en tant que référent communal au plan communal de sauvegarde.

7) REGIE MEDIATHEQUE

Vu la délibération n°59/2013 portant création d'une régie médiathèque,

Vu les modifications de fonctionnement des régies sollicitées par la Trésorerie,

Madame le Maire propose de supprimer la régie médiathèque. Une sous-régie sera créée par la suite au sein de la mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la suppression de la régie médiathèque.

DECISIONS DU MAIRE

N° de décisions	Date	Entreprise	Montant HT	Chantier concerné
03/2021	22/05/2021	EMG	-1918.00€	ESPACE LE MESTRE
04/2021	22/05/2021	LES MENUISIERS BRETONS	379.89€	ESPACE LE MESTRE
05/2021	25/05/2021	JEAN-YVES FALHER	256.34€	MDS ET LOGTS SOCIAUX
06/2021	25/05/2021	SOTRABAT	5152.30€	MDS ET LOGTS SOCIAUX
07/2021	25/05/2021	ACM	-4440.00€	MDS ET LOGTS SOCIAUX
08/2021	08/06/2021	SARL LE GALL	439.60€	ESPACE LE MESTRE
09/2021	08/06/2021	SAS JEAN-YVES FALHER	520.00€	ESPACE LE MESTRE
10/2021	08/06/2021	SAS JEAN-YVES FALHER	200.00€	MDS ET LOGTS SOCIAUX
11/2021	08/06/2021	SARL AN ORIENT GROUP	183.33€	MDS ET LOGTS SOCIAUX
12/2021	08/06/2021	MAURICE RAULT	156.21€	MDS ET LOGTS SOCIAUX
13/2021	08/06/2021	JC ANDRE	91.59€	MDS ET LOGTS SOCIAUX
14/2021	15/06/2021	ACM	1155,00 €	MDS ET LOGTS SOCIAUX

Fin de séance à 21h10.

Affiché le 18/06/2021

Transmis en Préfecture le 18/06/2021